

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE LHUIS
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et
du zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales)

Par arrêté n° A_2019_10_44 en date du 26 octobre 2019, Monsieur le Maire de la commune de LHUIS a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à, d'une part, le projet de Plan Local d'Urbanisme et, d'autre part, le projet de zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales).

A cet effet, Monsieur Hervé GIRARD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON.

Cette enquête publique sera ouverte pour une durée de 32 jours consécutifs, du Mercredi 20 novembre 2019 au samedi 21 décembre 2019 à 12h inclus.

Au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales) pourront être approuvés par délibérations du Conseil municipal de la Commune de Lhuis.

Les dossiers du projet de Plan Local d'Urbanisme, du zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales), les pièces qui les accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Lhuis pendant toute la durée de l'enquête et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Mardi / Mercredi / Vendredi : de 9h00 à 12h30
- Samedi : de 09h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, des dossiers mis à l'enquête, sous format papier ou sur un poste informatique aux jours et horaires susvisés.

Les documents du dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet : www.lhuis.fr

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par écrit au Commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Lhuis
10, place de la mairie
01680 LHUIS

Il sera également possible de consigner ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.lhuis@gmail.com

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Lhuis, pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 20 novembre 2019 de 9h à 12h
- Le jeudi 5 décembre 2019 de 9h à 12h
- Le samedi 21 décembre 2019 de 9h à 12h

S'agissant du projet de PLU, il a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme, notamment dans le rapport de présentation.

S'agissant du projet de zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales), l'autorité environnementale a rendu un avis le 10 avril 2019, et a décidé que le projet de zonage d'assainissement n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Lhuis et sur le site internet www.lhuis.fr pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire de LHUIS, Simon ALBERT